

Le Journal du Loiret (23 juin 1913)

Département

Arrondissement d'Orléans

Jeanne d'Arc à Patay

L'inauguration de la statue Jeanne d'Arc. - Un incident regrettable

La jolie cité patichonne désirait, depuis longtemps, posséder un souvenir durable du glorieux et décisif fait d'armes qui se produisit sur son territoire le 18 juin 1429 et dans lequel l'armée de Jeanne d'Arc mit en complète déroute l'armée anglaise. Ce souvenir durable, elle le possède depuis dimanche, grâce à la libéralité d'un enfant de Patay, trop tôt disparu, qui généreusement versa les premiers fonds, grâce aussi aux précieux concours de tous. Et c'est l'occasion de l'inauguration de ce souvenir que la ville de Patay a revêtu ses plus beaux atours.

Toutes ses rues sont décorées de sapins aux vertes frondaisons ; les maisons elles-mêmes sont merveilleusement ornées ; des arcs de triomphe à l'entrée des principales rues, indiquent l'objet de la fête par des mots de : *Vive Jeanne d'Arc*, qu'ils portent en exergue, en même temps qu'ils sont pour les visiteurs une preuve du charmant accueil qui les attend dans la cité beauceronne. Des guirlandes, des globes lumineux sillonnent toutes les rues et promettent, pour le soir, le plus joli des spectacles. En un mot, tout Patay a rivalisé de zèle et d'enthousiasme pour donner à la cité l'aspect enchanteur qu'elle présentait.

Et tout Patay avait raison. Ce n'est pas une fête ordinaire que l'inauguration d'une statue de Jeanne d'Arc. La noble héroïne méritait bien que, pour elle, les Patichons fissent quelque chose. Elle les a empêchés, en 1429, de devenir Anglais : il est juste que les Patichons d'aujourd'hui lui en témoignent leur reconnaissance. Ils l'ont fait magnifiquement et dans le plus parfait esprit d'union.

Si, pour des circonstances que nous n'avons pas à apprécier, la bénédiction de la statue a été remise au lundi, force nous est de reconnaître que l'élément religieux n'a pas manqué à la fête d'hier. C'est après entente avec le clergé paroissial que la municipalité a préparé ses fêtes et d'accord avec la municipalité que le clergé paroissial a organisé ses cérémonies religieuses.

La fête religieuse

En effet, cette fête de Jeanne d'Arc a donné lieu à un triduum de fêtes dans la belle église de Patay toute décorée de drapeaux aux couleurs nationales, orléanaises et de Jeanne d'Arc ; l'autel de Jeanne d'Arc y est orné avec beaucoup de goût et nombreux sont les fidèles qui, pendant ces jours, sont venus adresser une prière à la Bienheureuse pour la France.

Ce triduum commença samedi soir, par un salut solennel, et le dimanche matin, eut lieu une messe de communion très impressionnante : puis à 10 heures, une grand'messe solennelle au cours de laquelle des amateurs orléanais se firent entendre à plusieurs reprises et à laquelle assistaient, en corps, le conseil municipal, avec M. Léger, maire en tête, et une très nombreuse affluence.

Pendant cette messe, Monsieur l'abbé de Saint-Martin, curé de Notre-Dame de Recouvrance, prononça le panégyrique, de la Bienheureuse. Prenant texte d'un passage de *Deuteronomie*, où Moïse est célébré comme le libérateur et le sauveur de son peuple, l'orateur en fait l'application à Jeanne d'Arc : « *Jamais, depuis Jeanne d'Arc, dit M. de Saint-Martin, sur notre terre de France, personne n'a fait, comme elle, au nom de Dieu, des choses aussi grandes et aussi merveilleuses* ».

Puis, avant d'aborder le sujet de son discours, M. l'abbé de Saint-Martin a un mot gracieux pour Patay ; son pays natal et pour tous ses compatriotes et il adresse un éloge très mérité à M. le Maire qui, depuis plus de trente-trois ans, administre, embellit, avec tant d'intelligence et de dévouement sa ville natale.

Après un tableau impressionnant de la situation de la France au moment où apparaît Jeanne, M. l'abbé de Saint-Martin montre dans la Pucelle le moyen imaginé par Dieu pour sauver la France : *elle se dit l'envoyée de Dieu et elle prouve qu'elle est l'envoyée de Dieu.*

Elle le dit à Domremy, Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, Blois, Orléans, partout en un mot. Cette partie du panégyrique fut plein du plus vif intérêt, en raison même des mots prononcés par Jeanne d'Arc et qui tous ont été rappelés.

Elle le prouve : Orléans et Patay sont des preuves indéniables et indiscutables de sa mission divine. Tout ce qu'elle dit se réalise ; tout ce qu'elle fait est au-dessus de toutes les conceptions et de toutes les forces humaines. Dieu est manifestement avec elle .

L'orateur refait alors le récit du siège d'Orléans, de la bataille de Patay, de l'entrée à Patay, récit émouvant et captivant tout à la fois.

En terminant, l'orateur sacré s'écrie :

« De Reims, où Jeanne donna son second signe en faisant sacrer le roi, je ne parlerai pas. De Rouen, où elle souffrit tant et où elle mourut si héroïquement, je n'en dirai que quelques mots pour confirmer ma thèse.

Jeanne était bien belle et bien grande aux Tourelles, à Patay, à Reims ; elle est bien plus belle et bien plus grande sur la place du Vieux-Marché de Rouen.

Les Anglais espéraient qu'en face du bûcher elle faiblirait et que, pour sauver ses vingt ans, elle ferait le désaveu de sa mission.

La fumée monte, la flamme s'élance ; un silence lugubre... et puis un cri... Tous s'écartent. Que va dire la suppliciée ?

Jeanne, alors, ramassant toutes ses forces dans un suprême effort, de sa voix claire et sonore qui commandait dans la bataille, s'écrie : « Non, non ; mes voix ne m'avaient pas trompée ; ma mission était de Dieu ! »

Merci, ô Jeanne, dit l'orateur, merci ! tes dernières paroles sont la confirmation de tout et aujourd'hui le monde entier, l'Angleterre en tête, te proclame l'envoyée de Dieu ».

Le dernier mot fut : *« Gloire à Dieu, honneur à Jeanne et vive la France ! »*

Ce très éloquent panégyrique a produit sur tout l'auditoire la plus profonde impression.

La fête civile

Dans l'après-midi, la « Guêpe », d'Orléans, et la Société de tir et de gymnastique de Châteaudun donnèrent, sur le boulevard du Nord, une petite séance de gymnastique qui fut très remarquée.

Vers 3 h 1/2, les sociétés diverses se rendaient à la gare pour y recevoir M. le préfet du Loiret qui devait présider la cérémonie de l'inauguration de la statue. Malheureusement, du train venant d'Orléans, seuls descendaient M. Virenque, secrétaire général de la préfecture ; M. Roy, député et M. Soyer, archiviste. M. Poux-Laville, indisposé, s'était fait remplacer.

M. Daviau, conseiller général, attend ces messieurs sur le quai de la gare ; il les accompagne en dehors et c'est à ce moment que M. Léger, maire de Patay, présente les maires du canton, le conseil municipal de Patay et les autorités présentes.

Aussitôt, un cortège s'organise et tous ensemble se rendent à la mairie. Sur tout le parcours, une foule compacte qui manifeste plutôt son indifférence à l'égard du préfet et de M. Roy.

À la mairie, le cortège se forme dans l'ordre suivant :

Piquet de gendarmerie, tambours et clairons de Patay, enfants des écoles, trompettes de Patay, section de pompiers, société de gymnastique de Châteaudun, Prévoyants de L'Avenir, la Guêpe, les vétérans, musique militaire, Préfet et Maire de Patay, Député (M. Roy), conseillers généraux de l'arrondissement, Conseil municipal de Patay, membres de la commission de l'hospice et du bureau de bienfaisance et répartiteurs, membres du Comité de l'érection de la statue, Maires et Conseillers municipaux des communes du canton, les Fonctionnaires, section de pompiers.

Le cortège ainsi composé parcourt différentes rues de la ville et parvient bientôt à la place Jeanne d'Arc, où est élevé la statue de Jeanne d'Arc.

L'inauguration

Quand les autorités ont pris place, le voile qui recouvre la statue tombe, et apparaît aux yeux émerveillés de tous la glorieuse image de celle qui, il y a cinq siècles, délivra Orléans, Patay et la France du joug des Anglais. Elle est là, sur son socle de pierre, vivante, tenant d'une main son étendard et de l'autre son épée, dans une attitude décidée, prête à la bataille. Elle est belle comme cela, notre Jeanne, et à sa vue, les applaudissements éclatent et la musique du 131^e joue la « Marseillaise ».

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie, citons, outre M. Virenque, M. Roy et M. Léger, maire de Patay ; MM. Daviau et Darblay, conseillers généraux ; M. Soyer, archiviste départemental ; M. Audy, adjoint au maire ; les membres du conseil municipal de Patay ; MM. Boissin, Piprot-Aubert, Lenormand, Detchemendy et Pourrageaud, du Souvenir français ; Mlle Moog, directrice des postes également du Souvenir français ; L'abbé Gasnier, doyen de Patay ; M. de Saint-Martin, le panégyriste de Jeanne d'Arc ; les maires de Bricy, de Coinces, de Gémigny, de la Chapelle Onzerain, d'Ormes, de Rouvray-Sainte-Croix, de Saint-Péravy-la-Colombe, de Saint-Sigismond, de Tournoisis, de Villamblain, et l'adjoint de Villeneuve-sur-Conie, et nombre de conseillers municipaux de ces communes. Une foule compacte entoure la statue et les autorités.

Après la « Marseillaise », M. Daviau prend la parole et, comme vice-président du Comité du moment, remet en ces termes la statue à la commune :

Mesdames, Messieurs,

Quand nous consultons un dictionnaire d'histoire ou de géographie, nous lisons invariablement, en ce qui concerne Patay : « Chef-Lieu de canton du Loiret, célèbre par la victoire que Jeanne d'Arc remporta sur les Anglais, le 18 juin 1429... » Et notre petite ville beauceronne ne possédait pas la statue de la bonne Lorraine ! C'était une lacune qui vient d'être comblée, grâce à l'initiative d'une personne généreuse, appartenant à une famille dont les libéralités sont traditionnelles. Et, sous la direction de M. le Maire de Patay, chargé, par le donateur, de mener à bonne fin son geste patriotique, il s'est formé un Comité composé de tous les représentants du canton, sans aucune exception.

Ce comité a organisé, dans les communes, une souscription qui a produit, en peu de temps, une somme suffisante, pour ériger à la vaillante fille des Vosges une statue digne d'elle et de la cité patichonne. C'est ce monument que nous remettons aujourd'hui à la municipalité.

La ville de Bordeaux a fait élever, sur l'une de ses places publiques, le monument des Girondins, en commémoration et en honneur de ceux de ses enfants morts devant l'ennemi, et elle l'a placé sous la sauvegarde du public. Jamais il n'a subi la moindre détérioration. Il en sera de même à Patay. Aucun héros de l'histoire n'a dépassé Jeanne d'Arc en vaillance et en nobles exploits : lorsqu'elle quitta son village pour aller rejoindre Charles VII à Chinon, dans cette belle Touraine qui lui était demeurée fidèle, nos voisins d'outre-Manche occupaient une grande partie de notre territoire. Ils appelaient le roi de France ironiquement le « petit roi de Bourges ». Cette courageuse fille de 18 ans donna un tel élan patriotique aux troupes royales que les Anglais furent obligés de lever le siège d'Orléans, d'abandonner le pont de Jargeau quelques jours plus tard, et, le 18 juin, elle mit l'armée ennemie en déroute, à la bataille de Patay.

Une voix plus autorisée que la mienne vous fera connaître, dans quelques instants, tous les détails de ce glorieux combat, cependant, je vous dirai, dès maintenant que l'envahisseur est en désarroi, car un mois après, le 17 juillet, celle qui fut surnommée la Pucelle d'Orléans fait sacrer Charles VII, par l'archevêque de Reims, dans la vieille église Saint-Remi.

Honneur et gloire à Jeanne d'Arc ! et si comme le prétendent certains philosophes, les morts ont la prescience et sont au courant des événements qui se passent sur la terre, après leur disparition, l'héroïne de Domrémy est heureuse et fière de voir combien elle est demeurée sympathique et populaire dans toute la France, surtout dans l'Orléanais, et particulièrement à Patay.

Monsieur le Maire ; au nom du Comité, je vous remets ce monument. (Applaudissements.)

M. Daviau a droit à des félicitations : il a, en termes des plus corrects, célébré Jeanne d'Arc ; il s'est souvenu, en la circonstance, qu'il était le neveu du vénérable et regretté prêtre qui donna les premiers fonds.

M. Léger, maire de Patay, accepta, au nom de la municipalité, l'offre que M. Daviau venait de faire à la commune de Patay ; il le fit en des termes que nous publierons demain.

Puis M. Piprot, conseiller municipal d'Orléans, prit la parole au nom du Souvenir français :

Incident regrettable

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vous avez fait au Comité départemental du Souvenir français l'honneur de l'inviter à prendre part à l'inauguration d'une statue de Jeanne d'Arc à Patay. Son président, très touché par votre aimable attention, s'est empressé de former une délégation qui est particulièrement honorée d'assister à cette belle fête et d'y représenter le Souvenir français.

Invité à prendre la parole en cette circonstance, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers, de vous adresser, au nom du président et celui des membres de notre Comité, nos remerciements sincères en même temps que nos salutations respectueuses.

C'est au nom du Souvenir français que j'ai également l'honneur de saluer M. Virenque, secrétaire général de la préfecture du Loiret, délégué par M. le préfet et qui, en son nom et par sa présence ici, donne un éclat tout spécial à cette fête de reconnaissance à Jeanne d'Arc.

J'ai l'honneur de saluer aussi M. le député Roy ; MM. Les conseillers généraux Daviau et Darblay, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires ici présentes et tous les assistants.

Mesdames, Messieurs,

C'est grâce à la noble et persévérante initiative du distingué maire de Patay, secondé dans sa tâche par le concours de ses dévoués collègues et amis, que ce pays, champ de bataille de 1429, champ d'honneur, a pu réaliser aujourd'hui ce beau projet qui lui tenait à cœur depuis si longtemps ! Nous ne pouvons que l'en féliciter en nous associant bien vivement à la joie de ses habitants.

La journée du 22 juin 1913 est et restera toujours pour la ville de Patay et pour nous tous une belle et réconfortante journée.

Belle par l'idée qui y préside, par la majesté imposante d'une foule compacte, unie dans un même sentiment de gratitude envers la vaillante libératrice du 18 juin 1429.

Réconfortante, par le beau spectacle qui nous est offert, dans cette manifestation du souvenir où des hommes, de conditions différentes, mais au cœur français avant tout, sont venus d'un élan patriotique rendre un suprême hommage à la grande Lorraine, patronne de l'armée française (et aussi du Souvenir français)...

Ce magnifique bronze, qui la représente ici d'une façon impressionnante dans ce pays de Beauce qu'elle délivrera si rapidement de l'invasion anglaise, évoque en nous une profonde vénération, en même temps qu'il nous apparaît comme le plus pur symbole de l'amour de la patrie.

Âme ardente, l'amour de Dieu et celui de la patrie remplissaient son cœur. Elle ressentait avec vivacité « la grande pitié qui était au royaume de France ».

Non seulement Jeanne était forte et vaillante par sa foi dans la mission qu'elle avait à remplir, mais elle fit preuve, dès les premiers jours, d'une intuition surprenante de l'art de la guerre. Nous savons comment elle marcha sur Orléans qu'elle délivra et où elle entra le 29 avril 1429 au grand enthousiasme des habitants. En une semaine (du 12 au 18 juin), elle faisait tomber entre ses mains Jargeau, le pont de Meung, Beaugency et le 18 juin elle terminait par la défaite écrasante, à Patay, en rase campagne, de l'armée anglaise, où fut fait prisonnier le plus illustre des capitaines anglais Talbot !

Ce fut la fin de cette armée anglaise que le régent Bedford avait destinée à achever la conquête de la France ! Mais Jeanne venait de sauver la France !

Pauvre Jeanne, elle devait payer par un cruel martyre ce triomphe qui avait suscité chez les hommes puissants, mais lâches et cupides, les instincts de la plus vile jalousie ! Tristes pages

d'histoire....Les temps ont changé depuis, mais la guerre subsiste toujours et, comme l'épée de Damoclès, elle reste contamment suspendue sur la tête des peuples, « excepté lorsqu' elle y tombe ! ... » Au XXIe (sic) comme au XXe siècle, la paix du monde se fera encore attendre.

Cependant, la France, désirant la paix, pourrait la conserver à la condition d'être forte. Elle l'est, mais insuffisamment, dans la situation présente. Donnons-lui ce complément qui lui est absolument nécessaire. Nous le pouvons et nous le ferons ! Alors d'un œil tranquillisé, digne et sûre d'elle-même ; elle pourra attendre de pied ferme les événements.

N'est-il pas triste d'apprendre que des citoyens français, qu'une utopie déconcertante entraîne, préfèrent une France malade, anémique, facile à combattre à une France bien portante, solide, aux muscles vigoureux, inspirant des craintes à l'ennemi et en mesure de lui imposer silence ?...

Vraiment, le bon sens suffit pour comprendre une question si simple ; mais il n'y a pas plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre ou qui ont d'autres idées en tête. Ils oublient, inconscients sans doute, que notre sol est resté meurtri par l'empreinte de la lourde botte allemande ! À Patay, on ne l'oublie pas....

M. Piprot venait de prononcer ces paroles quand un incident très regrettable se produisit, provoqué par la sensibilité plus qu'étonnante de M. le secrétaire général de la préfecture.

M. Virenque, en effet, au lieu d'interrompre, comme il l'a fait, le discours de M. Piprot, aurait dû en attendre la fin ; il se serait rendu compte qu'il ne s'agissait pas de la loi de trois ans, comme il l'a supposé, mais que M. Piprot visait seulement les antimilitaristes de la C.G.T.

Voilà, d'ailleurs, l'incident tel qu'il s'est produit :

M. Virenque, s'adressant à l'orateur dit d'une voix assez forte pour que ses voisins puissent l'entendre :

« Vous faites dévier le sens de la cérémonie »

..... Interloqué - on le serait à moinsM. Piprot dit : *« Mais , Monsieur le secrétaire général..... »*

-- *« Vous n'avez pas le droit de parler ainsi ; vous n'êtes pas qualifié pour faire un discours politique »,* répond M. Virenque : *« en le faisant, vous vous exposez à provoquer des répliques ».*

- *« Cependant »...*voulut dire M. Piprot....

- *« Si vous insistez, je me retire immédiatement ».*

Ces paroles jetèrent un froid dans l'assistance et M. Piprot, pour couper court cet incident, termina aussitôt par des cris de *« Vive la France ! Vive l'armée ... ! »*

Cependant les amis de M. Piprot auraient voulu qu'il continuât son discours et il a fallu toute l'insistance de M. Léger, maire de Patay, et le sang-froid de M. Piprot pour mettre fin à ce regrettable incident.

Nous rétablissons ci-dessus, la fin du discours de M. Piprot :

« Et que penser de ces meneurs, gens vendus, égarés, empoisonneurs de casernes qui cherchent à contaminer nos jeunes soldats par leurs théories criminelles et en font des victimes. Allons, les antipatriotes, les traîtres ! voilez-vous la face et allez vous terrer hors frontières, la France vous renie.

Honneur et gloire à Jeanne d'Arc !

Vive la France !

Vive la République !

Vive l'armée ! »

Ces exclamations furent très chaleureusement acclamées.

L'exécution de *« l'Hymne à Jeanne d'Arc »* de MM. Leluc et Mignan par les enfants des écoles et la musique du 131e atténuait quelque peu l'émotion causé par cet incident.

Puis M. Soyer, l'archiviste départemental, lit, avec la précision de l'historien, le récit de la bataille de Patay du 18 juin 1429. Nous donnerons ce récit demain avec la suite de notre compte-rendu.

et nous en ferons connaître d'ici peu les résultats heureux.

Pour mieux remplir son but... est en caractères gras. Les auteurs de l'appel n'auront pas à s'expliquer sur le sens de ces mots...

Les vacances universitaires

Les grandes vacances seront, cette année, particulièrement longues ; on appliquera, en effet, pour la première fois, un arrêté pris par M. Guist'hau...

La distribution des prix aura lieu les 13, 14 ou 15 juillet, au gré des chefs d'établissement. La présence des élèves et des professeurs au grand complet est obligatoire.

La rentrée aura lieu le 1er octobre.

Certificat d'études

Ecoles libres de Saint-Marc

Tous les enfants des écoles libres de Saint-Marc — garçons et filles — présentés, samedi dernier, au certificat d'études primaires, ont été reçus. Ce sont :

Ecole de M. Desmoulin. — Robert Alier, Jean Barillon, Camille Boulmier, Joseph Beaudoine, Marcel Clochet, Pierre Gestat, Maurice Jeanneau, Lucien Perdereau, Robert Thorau.

Ecole de Mlle Florenceau. — Renée Brochon, Madeleine Fortpauque, Suzanne Lenormant, Madeleine Ménard, Yvonne Mestivier, Marie Roulleau.

L'emploi des enfants

aux étalages

Un décret l'interdit

Le Journal officiel de ce matin publie un décret réglementant l'emploi des jeunes gens aux étalages extérieurs des magasins et boutiques.

L'article premier édicte l'interdiction formelle d'y employer les garçons âgés de moins de 14 ans et les filles de moins de 16 ans. Les garçons de 14 à 18 ans et les jeunes filles de 16 à 18 ans ne pourront y être employés pendant plus de six heures par jour.

En outre, l'emploi des jeunes gens de moins de dix-huit ans et des femmes de tout âge aux étalages extérieurs visés par le paragraphe premier du décret est interdit d'une façon absolue après huit heures du soir, ou lorsque la température est inférieure à 0°.

L'article 2 stipule que les chefs d'établissements devront être en mesure de présenter à toute réquisition des inspecteurs du travail un bulletin de naissance pour chacun des enfants de moins de 18 ans qu'ils emploient.

La chasse au gibier d'eau

L'arrêté préfectoral relatif à la chasse au gibier d'eau prévoit l'ouverture de cette chasse pour le 14 juillet.

Ne pourrait-on pas, cette année, en raison de la proximité du dimanche qui tombe la veille du 14 juillet, décider que l'ouverture de la chasse au gibier d'eau aura lieu le 13 et non le 14 ?

On donnerait ainsi un semblant de satisfaction aux chasseurs qui déclarent que cette chasse devrait être ouverte le 1er juillet.

Les comptes abandonnés

des caisses d'épargne

L'application de la prescription trentenaire aux comptes abandonnés des caisses d'épargne supérieures a atteint, le 1er janvier 1913, 39,800 livrets représentant une somme totale de 501,840 francs 77.

Dédution faite des frais d'avis dans les journaux fœcaux et au Journal officiel, le reste net ressort à 439,921 francs 11.

Feuilleton du JOURNAL DU LOIRET

FRANCE!

Par Marie STEPHANE

CHARITRE XI

— Tu dois aller et tu iras où j'ordonnerai qu'on te conduise, France ! C'est tout ce que je sais et ce que je veux savoir... Assez raisonné comme cela, il est temps que tu t'habitues à obéir sans répliquer !

et pour les deux autres cinquièmes entre les caisses d'épargne.

Courses d'Orléans

La Société des courses d'Orléans a enregistré hier un nouveau et brillant succès.

Une foule nombreuse avait répondu à son appel, et si sur la pelouse, le public a paru un peu plus clairsemé qu'à la dernière réunion, par contre, une assistance des plus choisies se pressait aux tribunes.

Les courses ont été très brillantes et n'ont, fort heureusement, donné lieu à aucun accident.

En voici les résultats :

A 2 heures. Prix du Conseil général du Loiret. — Au trot attelé en partie liée. — 1,200 fr. — 1,625 mètres.

1er épreuve. 1er Grenade, à M. Macquart, monté par La Batut, 1,625 mètres, 2' 31" 4/5 ; 2e Herzogovine, à M. J. Gerber, monté par Choiselet, 1,600 mètres, 2' 34" 2/5.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 9 fr. Pelouse : gagnant, 8 fr.

2e épreuve. 1er Grenade, à M. Macquart, monté par La Batut, 1,625 mètres, 2' 26" 1/5 ; 2e Herzogovine, à M. J. Gerber, monté par Choiselet, 1,600 mètres, 2' 29" 1/2.

Au 1er, 940 fr. ; au 2e, 200 fr. Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 7 fr. Pelouse : gagnant, 7 fr.

A 2 h. 1/2. — Prix de M. le Président de la République (Handicap limité à réclamer). — Hacks et hunters. — Gentlemen. — Objets d'art et 1,500 fr. — 2,400 mètres.

1er Azcoitia (6,000), à M. Mansfield-Clarke, monté par son propriétaire, 72 kil., 3 longueurs, 2' 41" 3/5 ; 2e Kelly III (6,000), à M. E. Philippe, monté par M. H. Rouyer, 68 kil. 1/2, 1 long. 1/2 ; 3e La Sagitta (6,000), à M. R. Bamberger, monté par M. H. de Royer, 62 kil., 1 longueur ; 4e Eclair de Rire (6,000), à M. Henry Vasseur, monté par M. Bossut, 70 kil.

Non placés : Le Concert (M. le vicomte d'Indy, 70 kil.), Habas (2,000) (propriétaire, 60 kil.), Foyat (M. Ricard, 65 kil.), Fleur des Pyrénées (6,000) (propriétaire, 68 kil. 1/2), Golleville (propriétaire, 69 kil.), Chat Doré (2,000) (M. de Charonville, 69 kil.), Prince du Sang (6,000) (M. Fould, 69 kil.) Distance.

Au 1er, 1,200 fr. ; au 2e, 560 fr. ; au 3e, 340 fr. ; au 4e, 150 fr.

Pari mutuel : Unité, 5 fr. ; Pesage : gagnant, 30 fr. 50 ; placé, 12 fr. 14, 11 fr. 11, 9 fr. 50 ; Pelouse : gagnant, 32 fr. ; placé, 9 fr. 50, 15 fr. 50, 17 fr.

A 3 heures. — Prix du Commerce. — A réclamer. — 1,500 fr. — 2,000 mètres.

1er Réussite, à M. Delatre, monté par Paris, 58 kil. 1/2, 3 long. 1/2, 2' 12" ; 2e Rob Boy IV (3,000), à M. Constant Rousseau, monté par Allart, 45 kil. 1/2, 2 longueurs ; 3e Garnison, à M. Ed. Mayer, monté par Sicard, 56 kil. (a porté 56 kil. 1/2), 2 longueurs ; 4e Vénéralie (3,000), à M. J. Deloche, monté par W. Jones, 58 kil.

Non placés : Le Grésil (propriétaire, 60 kil.), Triple Sec II (1,500) (Bottetquin, 43 kil. 1/2, a porté 43). Au 1er, 1,200 fr. ; au 2e, 344 fr. ; au 3e, 244 fr. ; au 4e, 72 fr.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 15 fr. 50 ; placé, 17 fr. 50, 25 fr. 50 ; Pelouse : gagnant, 23 fr. 50 ; placé, 15 fr. 50, 30 fr.

A 3 h. 1/2. — Prix de la Société d'Encouragement. — Hors série. — 2,000 fr. — 2,400 mètres.

1er Gouailleur, à M. Jacques Bernard, monté par W. Jones, 50 kil. 3/4, de longueur ; 2e Sévillana, à M. G. Lefebvre, monté par Bottetquin, app., 49 kil., 2 longueurs ; 3e La Madalou, à M. Saissat-Schneider, monté par Paris, 51 kil. 1/2, 1 longueur.

Non placés : Ida-Agnès (Maillard E., 50 kil.), Harpagon VI (Prosser, 53 kil.), Aède (Dieu, app., 50 kil. 1/2), Egisthre (Allemand, app., 47 kil. 1/2). Au 1er, 2,000 fr. ; au 2e, 450 fr. ; au 3e, 300 fr.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 36 fr. ; placé, 16 fr. 41, 20 fr. Pelouse : gagnant, 34 fr. 50 ; placé, 57 fr. 23 fr.

A 4 heures. — Prix des Cercles. — Steeple-Chase militaire. — (3e série). — Epreuve réservée à la cavalerie légère. — Prix d'une valeur de 150 fr., 100 fr. et 50 fr. — 2,500 mètres.

1er Zéa (1/2 s.), à M. de Lassat, maître de la chasse, monté par son propriétaire, 69 kil., 3/4 de longueur ; 2e Melbourne (1/2 s.), à M. Bessac, maréchal des logis au 20e chasseurs, monté par son propriétaire, 70 kil., 1 longueur ; 3e Calopin, à M. Lowy, maréchal des logis au 20e chasseurs, monté par son propriétaire, 72 kil., 5 longueurs.

Non placés : Dain (1/2 s.), à Adeline (69 kil.). Au 1er, 150 fr. ; au 2e, 100 fr. ; au 3e, 50 fr.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 20 fr. ; placé, 6 fr. 6 fr. Pelouse : gagnant, 27 fr. ; placé, 8 fr. 50, 7 fr.

A 4 h. 1/2. — Prix de la Ville d'Orléans. — Steeple-Chase. — 3,000 fr. — 3,400 mètres.

1er Damaoise, à M. Goubert, monté par Morand, 69 kil., enroulé ; 2e Gay-Boy, à M. le comte de Tricouville, monté par Vachon, 67 kil., 3 longueurs ; 3e Poulé au Riz II, à M. le comte de Lastic-Saint-Jal, monté par M. D'Arxé, 65 kil. ; 4e Ugly-Bid, à M. Ph. Brown, monté par M. le comte de Ville-neuve, 76 kil. ; 5e Makkach, à M. W. Howes, monté par E. Ferrès, 65 kil.

Non placés : La Tosca II (M. Marc 65 kil.), Charly (Fassot, 72 kil.), arrêté. Au 1er, 2,387 fr. 50 ; au 2e, 687 fr. 50 ; au 3e, 587 fr. 50 ; au 4e, 487 fr. 50 ; au 5e, 200 fr.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 35 fr. 50 ; placé, 16 fr. 12 fr. Pelouse : gagnant, 17 fr. ; placé, 11 fr., 15 fr. 50.

Une réclamation du cavalier du 2e contre celui du 1er n'a pas été admise.

A 5 heures. — Prix des Cercles. — Steeple-Chase militaire. — (3e série). — Epreuve réservée à l'artillerie. — Prix d'une valeur de 150 fr., 100 fr. et 50 fr. — 2,500 mètres.

1er Badin (1/2 s.), à M. Courtade, maréchal des logis au 32e d'artillerie, monté par son propriétaire, 69 kil., 3 longueurs ; 2e Unida II, à M. Mauchien, maréchal des logis au 30e d'artillerie, monté par son propriétaire, 71 kil., 3 longueurs ; 3e Sunbeam, à M. Boucher, maréchal des logis au 32e d'artillerie, monté par M. Gallard, 81 kil.

Non placés : Etiole (propriétaire, 69 kil.), Ebénier (Dupuis, 72 kil.). Au 1er, 150 fr. ; au 2e, 100 fr. ; au 3e, 50 fr.

Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage : gagnant, 33 fr. ; placé, 8 fr. 50, 7 fr. 50. Pelouse : gagnant, 31 fr. ; placé, 11 fr. 9 fr.

des dommages-intérêts envers un de nos confrères qui, ayant déménagé, avait eu la désagréable surprise de trouver son mobilier saqué et sa cave enlambée.

Le démonteur prétendait qu'aucune réclamation judiciaire n'ayant eu lieu dans les trois jours, conformément à l'article 105 du Code de Commerce, il était déchargé de toute responsabilité.

Défense de chanter !

Le barde angevin Marc Leclerc fait des chansons et, naturellement, les met en vente par l'intermédiaire des camelots. L'une des plus récentes qu'il ait écrites et sur laquelle le compositeur David Bernard a mis de la musique, lui a valu des désagréments auxquels il était loin de s'attendre.

Son titre est : « Allez-y les gars ! » Mais la chanson n'a pas été lue ; elle a été saisie sur les camelots. M. Marc Leclerc a demandé des explications.

— Pas de chansons pour ou contre la loi de trois ans !

— Mais il ne s'agit pas de la loi de trois ans. Ma chanson est simplement patriotique.

Allez, les gars des bourgs, Des cotéaux, d'la vallée, Ecoutez le tambour Qui bat pour l'Assemblée. Il lit la route est belle Qui mène au régiment ! Si la France vous appelle, Allez-y donc gaiement !

Ce n'est cependant pas l'« Internationale ».

La coqueluche vaincue

La vaccinotherapie vient encore de triompher d'une des plus graves et plus longues maladies infantiles !

Après un travail de plusieurs années, deux savants bactériologistes, les docteurs Ch. Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis et Conor, attaché au même laboratoire, ont réussi à améliorer, puis à guérir des enfants atteints par la coqueluche.

Voici déjà longtemps que des savants français s'étaient attachés à la vaccination du microbe découvert par Bordet. Aucun remède cependant n'avait été trouvé.

En découvrant la vaccinotherapie de la coqueluche, MM. Nicolle et Conor ajoutent une conquête à l'actif de la science française, c'est une nouvelle date à inscrire dans l'histoire bactériologique.

Mais laissons la parole à l'éminent docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, qui a présenté l'intéressante communication de ses confrères à l'Académie des sciences.

— MM. Nicolle et Conor, pour dire, se sont basés, pour appliquer la vaccinotherapie aux petits coquelucheux, sur le pouvoir immunisant de cultures fraîches et vivantes du microbe, si contagieux, de Bordet. Il n'ont pas entièrement réussi, les vrais, puisqu'ils n'ont obtenu que 37 de guérisons en moins de trois semaines de maladie et que 40 % seulement des enfants traités furent sensiblement améliorés.

Mais ceci, songez-y bien, n'est qu'une première étape. Le point essentiel est établi.

On sait maintenant qu'avec des cultures de microbes de la coqueluche diluées dans du sérum physiologique on arrive à annuler les effets des toxines du même microbe.

Mes confrères, tous les deux, trois jours, ont par des injections sous-cutanées de doses faibles de ces virus vivants, réussi à améliorer notablement la plupart des cas traités. expériences ont porté sur 122 enfants.

Sans pouvoir se prononcer définitivement on peut, dès aujourd'hui, déclarer qu'un nouveau traitement de la coqueluche est trouvé. En ce qui concerne les expériences des docteurs Nicolle et Conor, en s'attachant à ce même principe, on arrivera non seulement à guérir, mais aussi à prévenir cette affection bien cruelle par ses quintes nocturnes si pénibles et en nombre qu'en intensité.

C'est, à coup sûr, termine le leur Roux, une nouvelle victoire de la vaccinotherapie française et il devons nous en montrer fiers !

Le Tribunal a, en conséquence, condamné un démonteur à payer

Comité des fêtes

La Commission d'organisation du Corso fleuri prie nos concitoyens d'avoir les renseignements à demander pour la fête des fleurs, de s'adresser au kiosque du Syndicat d'initiative.

(Règlement général dimensions et gabarits des voitures, etc., etc.) Cette commission rappelle que les inscriptions sont reçues chez MM. Profit, 29, rue du Pot-de-Fer ; Serrier, 91, rue d'Ilhiers, vice-présidents du Comité des fêtes.

La catégorie des professionnels (horticulteurs-fleuristes, etc.) est inscrite chez MM. Hémeray, horticulteur, 51, rue d'Olivet ; Chénault, horticulteur, 83, rue d'Olivet.

A quoi sont tenus les déménageurs

Confirmer un jugement de justice de paix, la sixième Chambre du tribunal de la Seine vient de décider qu'à la différence du voiturier, le déménageur ne saurait s'abriter derrière l'article 105 du Code de Commerce qui ne s'applique qu'au transport pur et simple. Sa responsabilité n'est donc pas déchargée si, dans les trois jours, aucune réclamation n'a été faite.

Le Tribunal a, en conséquence, condamné un démonteur à payer

rante, mais toujours belle, de cette beauté immatérielle des âmes qui rayonne à travers le masque de la chair défaillante, exhalant des parfums invisibles d'une douceur pénétrante... Et une ombre douloureuse contracta son visage.

France suivait anxieusement sur la physionomie de son père les diverses impressions que déjà elle avait apprises à connaître. Et, lui embrassant les mains :

— Père cheri, je t'en prie, murmure-t-elle de nouveau, en souvenir d'elle... laisse-moi tenir ma promesse ! Tu seras content de moi, je t'assure !

Le comte arrêta un instant sur le visage suppliant de sa fille un regard chargé d'une inexorable angoisse.

— J'ai trop souffert de l'erreur de ta mère pour te permettre de la partager, France... dit-il enfin lentement.

— Mais ma chère enfant, intervint Mme Holsteinn, vous comprenez mal !

— Ma mère n'a rien exigé de moi, madame ! interrompit la petite fille, je me suis engagée librement à rester catholique... et je veux tenir ma promesse.

— Tu n'as pas encore l'âge d'engager ta parole, mon enfant. Je suis ton père, France, et j'aurais le droit de te le contraindre à m'obéir ! mais je ne veux pas de cette preuve de soumission que tu dois me donner. Je t'assure qu'avec de la réflexion, tu me donneras cette satisfaction... dit le comte qui sortit aussitôt sans ajouter un mot.

Qu'ént-il pu dire, en effet ? La résistance de sa fille, loin de l'ébranler,

ne faisait que le confirmer dans son erreur.

Bien qu'il eût souffert de ce que l'appelait le fanatisme de la comtesse et qu'il l'eût suppliée de renoncer à sa religion, il n'avait pas tenté de la contraindre. Avant son mariage, s'en souvenait-il, il avait donné serment à Gabrielle qu'il la laisserait libre ; qu'il lui en coûtât de sa promesse, il n'était pas homme à la reprendre.

Mais, vis-à-vis de sa fille, la situation changeait. Sans doute, il avait consenti que la jeune comtesse élevât sa religion catholique, et il eût été déçu, il n'eût jamais contesté ses droits qu'il lui avait abandonnés. Mais la mort de Gabrielle avait tout changé. Il avait désormais, seul, la responsabilité de la religion de France. Et vu les pères qu'il tenait de son éducation par race, peut-être, dans son âme, il était sincère en n'admettant que son enfant pût avoir une religion que la sienne. Quoi qu'il soit, il était fermement résolu à tenir et à faire exécuter les lois qu'il avait données.

Le semaine se passa, France je me suis engagée librement à rester catholique... et je veux tenir ma promesse.

— Tu n'as pas encore l'âge d'engager ta parole, mon enfant. Je suis ton père, France, et j'aurais le droit de te le contraindre à m'obéir ! mais je ne veux pas de cette preuve de soumission que tu dois me donner. Je t'assure qu'avec de la réflexion, tu me donneras cette satisfaction... dit le comte qui sortit aussitôt sans ajouter un mot.

Qu'ént-il pu dire, en effet ? La résistance de sa fille, loin de l'ébranler,

Convocations et avis divers

Bureau des épaves, à la mairie

Objets perdus. — Un porte-monnaie contenant 4 fr. 85. — Une petite bourse en argent contenant environ 15 fr. — Un chien épagneul blanc avec taches. — Un billet de 50 fr. — Un porte-monnaie noir long contenant environ 5 fr. — Une petite chaîne en argent avec trois médailles. — Un mouchoir en batiste à jour. — Un porte-monnaie jaune foncé forme officier contenant 50 fr. environ. — Un faisain vénéré de Chine. — Un binnocle dans un étui en cellulose. — Une descente de lit. — Une petite bourse en argent contenant deux médailles et une petite somme. — Une broche avec photographie. — Une bottine de femme. — Un petit sac velours noir contenant divers objets. — Un porte-monnaie noir contenant 3 fr. 80. — Un portefeuille noir avec pièces d'identité. — Un porte-monnaie contenant 15 fr. environ et une clef. — Une palatine à astrakan. — Une médaille en argent et une petite croix en or. — Une baguette en or avec pierre rouge. — Un parapluie manche et bout en argent.

Objets trouvés. — Cinq petites clefs. — Un porte-monnaie contenant 3 fr. 45. — Un porte-monnaie contenant 6 fr. et des papiers. — Un chapeau de fillette. — Un mouchoir blanc. — Deux clefs. — Deux chiens de forte taille. — Une carte des retraites ouvrières à nom de Rouleau. — Un pigeon voyageur n° 5270. — Une gourmette en argent. — Un binnocle dans son étui. — Clefs. — Un porte-monnaie contenant 2 fr.

Archiconfrère de Saint-Raphaël Mardi, 24 juil., réunion mensuelle.

Examens d'aptitude aux fonctions de notaire La commission instituée par l'article 42 de loi du 12 août 1902, pour le département du Loiret, tiendra sa session d'examen publique à Orléans, en la Chambre des notaires, le mardi 22 juillet 1913, à 9 heures du matin.

Les candidats devront adresser, avant le 14 juillet, au président de la Chambre des notaires d'Orléans, leurs demandes avec renseignements sur leur état civil, leur stage et leurs diplômes.

Le président, BERLENCOURT.

« La Sologne » La Société canine « La Sologne » a l'intention d'organiser, le 24 août prochain, une poule entre ses membres sur les terres de Cornet, commune de Saint-Cyr-en-Val. Ce concours est ouvert exclusivement à tous les membres inscrits à la clôture des engagements, soit au 1er août prochain.

Pour le règlement et tous renseignements, s'adresser à M. Maurice Delagrè, secrétaire, 97, rue d'Ilhiers, Orléans.

Fêtes, Concerts et Spectacles CIRQUE E. PISSIUTTI

Tous les soirs, représentation. Jeudi, matinée à 3 heures avec même spectacle que celui donné le soir, à 8 h.

Bureau de location ouvert au Cirque, de 10 heures à 1 heure et de 2 heures à 6 heures du soir.

« Les anciens sous-officiers orléanais » Le conseil d'administration et la commission des fêtes de l'Association ont décidé, dans leur réunion du 27 avril dernier, — ainsi que nous l'avons annoncé, — d'organiser une fête familiale qui aura lieu le dimanche 29 juin prochain, dans les salons et parc de la villa Régina, 54, rue Bellébat.

Le prix du banquet est fixé comme suit : 3 fr. pour les sociétaires. 2 fr. pour leur femme et jeunes gens de 12 à 16 ans. 1 fr. 50 pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les invités, le prix est de 3 fr. ; 1 fr. 50 pour les enfants ci-dessus indiqués.

Les adhésions au banquet seront reçues au siège social, café de l'Europe, place du Marché, jusqu'au 26 juin inclus. Pour faciliter le travail du trésorier, les camarades sont priés de bien vouloir verser le montant de la souscription en se faisant inscrire.

Il se trompait, cependant. Et s'il devait un jour être vainqueur, du moins ce ne devait pas être sans résistance ni sans lutte.

Le jour qui commençait vint le lui faire pressentir.

— A quelle heure préférez-vous m'accompagner à Notre-Dame de Kazan, chère madame ? demandait d'une voix douce Mme Holsteinn, fidèle au programme qui lui avait été tracé.

Le regard de l'enfant se leva avec une expression de tristesse et d'étonnement vers sa gouvernante.

— Vous savez fort bien que je ne puis pas y aller, madame... répondit-elle avec calme.

— Réfléchissez, chère enfant ! les ordres de M. le comte sont très précis. Vous viendrez à Notre-Dame avec moi ou vous n'irez nulle part ailleurs, et vous ne sortirez pas de la journée... Et cela, dit-elle plus lentement, non seulement aujourd'hui, mais désormais, chaque dimanche, il en sera ainsi !

— Vous ne répondez rien, France ; vous m'entendez, cependant ?

— A ces dernières paroles, l'enfant s'était levée vivement. Appuyée près de la fenêtre qui donnait sur les jardins du palais, ses yeux errant sur le blanc linceul qui recouvrait le paysage, elle demeurait immobile, altérée, maîtrisant avec effort des larmes qui semblaient prêtes à jaillir. Sa physionomie trahissait une douleur et un découragement d'autant plus frappants que cette expression lui était peu habituelle. Mme Holsteinn elle-même eût été émue.

— Vous allez venir, n'est-ce pas, ma petite France ? M. le comte sera si content de vous...

— Non, madame, non, assurément ! Je n'irai à Notre-Dame de Kazan, ni dans aucune église grecque, ni aujourd'hui ni un autre jour ! répondit enfin la petite fille en éclatant en sanglots.

— Vous vous entênez à désobéir à votre père, France, vous avez tort ! Outre que ce soit agir avec la dernière inconvenance, vous vous en repentirez certainement !... J'ai le regret de vous annoncer que d'ici que vous m'avez obéi, je ne dois vous laisser sortir sous aucun prétexte.

— Soit, madame ! je ne sortirai pas si mon père le défend ! répondit fièrement la petite fille, retrouvant subitement son calme devant les menaces de sa gouvernante.

— Dans quels principes absurdes on vous a élevée, pauvre enfant ! Ainsi, vous préférez plutôt vivre sans religion aucune que de ne pas préférer celle que vous conseillent vos parents ?... C'est étrange, en vérité ! et je conçois que votre père veuille à tout prix vous soustraire à une semblable exagération.

Mme Holsteinn aurait pu longtemps continuer sur ce ton ; France, déjà, ne l'entendait plus.

Abîmée dans une douleur muette, la pauvre enfant succombait sous le poids des orages successifs qui, déjà, avaient assombri sa jeune vie. Le passé lui apparaissait soudain dans une nouvelle lumière, dominé par la suave et rayonnant souvenir de l'enfant qui avait veillé avec tant d'amour sur son heureuse enfance. Ce temps écoulé s'illuminaient pour elle de toutes les douceurs d'un bonheur disparu à jamais. Et il lui semblait que l'avenir ne lui rendrait jamais ce que te passé lui avait donné et enlevé.

(A suivre.)

Les camarades dans l'impossibilité d'assister au banquet sont instamment priés de venir à la fête qui suivra, accompagnés de leurs famille et amis.

LES SPORTS

Fête sportive

Quinze jours seulement nous séparent encore de la grande fête sportive du C. A. S. G. dont nous avons parlé la semaine dernière. Cette réunion prend des proportions vraiment colossales, et nos lecteurs nous sauront sans doute gré de quelques détails.

Les listes d'engagement ne sont pas encore closes, mais déjà onze sociétés ont répondu à l'appel des organisateurs. Tous les groupements sportifs de la ville aideront les

